

23 mars 2026



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Madame, Monsieur,

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, nous vous informons que le Conseil Municipal va procéder à la désignation de nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La composition du conseil d'administration du CCAS obéit à une obligation de parité entre les administrateurs issus de la société civile et les administrateurs issus du conseil municipal.

Nous vous invitons donc à proposer votre liste de candidats comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au minimum 3 personnes.

Des associations ayant le même objet peuvent présenter des listes communes de représentants.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser cette proposition dans un délai de 15 jours (par courrier ou par mail social@villars-les-dombes.fr).

En l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle DUBOIS
Maire de Villars les Dombes

